Conditions générales de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels - version mai 2018

Les Conditions générales de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels (ci-après également : les Conditions) régissent la relation entre le Client d'une part et DATS 24 d'autre part. Lors de la demande et/ou de l'utilisation de la Carte carburant et des stations DATS 24, le Client prend connaissance des Conditions générales de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels et il en accepte l'application. Dans le cas où le Client ne serait pas (plus) d'accord avec l'application d'une ou de plusieurs disposition(s) des Conditions générales de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels, toute utilisation de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels, toute utilisation de la Carte carburant DATS 24 dans les stations du même nom deviendrait totalement impossible.

Identité de l'émetteur de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels

DATS 24 DATS 24 S.A.,

dont le siège social est établi à B-1500 HAL, Edingensesteenweg 196,

TVA-BE-0893.096.618, RPM Bruxelles

Service clientèle Le Service clientèle de DATS 24 est joignable par téléphone au +32(0)2 363 51 52, par fax au + 32 (0) 2 360 02 07, par e-mail à l'adresse dats24@dats24.be ou par courrier à

Edingensesteenweg 196, 1500 HAL.

Conditions générales de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels

- Objet des Conditions: Les présentes Conditions visent à fournir au Client les informations essentielles à propos des droits et obligations liés à la demande et à l'utilisation de la Carte carburant et des étations DATS 24.
- Carte carburant et stations DATS 24: La carte carburant DATS 24 permet au Client de faire le plein
 dans les stations de DATS 24 et d'obtenir facilement un aperçu des différentes prises de carburant
 par le biais d'une facture mensuelle.
- 3. <u>Demande de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels :</u> La Carte carburant DATS 24 pour professionnels ne peut être demandée que sur le site web <u>www.dats24.be</u>. En cas de soupçon d'abus, DATS 24 peut refuser l'octroi d'une carte, sans préjudice de tout autre droit à sa disposition. Si la demande est approuvée, DATS 24 transmet le contrat au Client, ainsi que la Carte carburant DATS 24 en lui demandant de renvoyer le contrat signé. Après bonne réception, DATS 24 envoie le code secret pour confirmer l'activation de la Carte carburant DATS 24.
 - Le Contrat de la carte carburant DATS 24 pour professionnels qui voit le jour après une procédure correctement menée et entièrement clôturée est conclu pour une durée indéterminée.
- 4. <u>Utilisation de la Carte carburant DATS 24 :</u> La Carte carburant DATS 24 est réservée à un usage strictement personnel. Le Client s'engage à ne pas prêter ou donner la carte à d'autres personnes et à garder le code strictement secret. S'il s'avère que le Client (et/ou son préposé) n'a pas fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la stricte confidentialité du code, il supportera seul les conséquences qui en découlent, déchargeant DATS 24 de toute responsabilité.
 - Tout utilisateur des stations DATS 24 est tenu de respecter les instructions et/ou prescriptions indiquées sur les pompes ou à proximité de celles-ci (notamment les consignes d'utilisation, l'interdiction de fumer, etc.) pour sa propre sécurité et celle de tiers.
- 5. <u>Décompte et paiement :</u> La facture est envoyée chaque mois au format numérique à l'adresse e-mail communiquée par le Client. Le Client peut demander à tout moment de recevoir la facture sur papier à l'adresse postale communiquée par le Client. La facture constitue une notification préalable du montant à débiter au Client. Le paiement se fait par domiciliation ou par virement.
- <u>Délai de paiement</u>: Les montants dus doivent être acquittés définitivement dans les 10 jours calendrier à compter de la date de facturation. Le solde total ouvert est toujours immédiatement exigible à la fin du contrat.
- 7. Retard de paiement: En cas de retard de paiement, un intérêt de 1 % par mois entamé sera dû par le Client après une mise en demeure par lettre recommandée. Par ailleurs, la dette totale sera majorée d'une indemnité de 10 % du montant impayé, avec un minimum de 100,00 euros, en vue de couvrir les frais administratifs autres que les frais de présentation, la perte d'intérêts et les frais de justice.
- 8. Validité des données enregistrées: Les quantités et montants indiqués à la pompe correspondent aux prises de carburant réellement effectuées par le Client. À des fins de contrôle, un ticket renseignant ces données est immédiatement mis à la disposition du Client après le passage à la pompe. Si le client constate une erreur sur ce ticket, il doit en informer DATS 24 au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivant le passage à la pompe. Les réclamations concernant les données figurant sur ce ticket sont uniquement recevables moyennant présentation de celui-ci. Le Client qui le souhaite peut vérifier les données enregistrées (loggings) par la station où il a fait le plein auprès du siège social de DATS 24. Ceci n'est toutefois possible que pour une période maximale de deux mois précédant la demande. Ces loggings constituent la preuve de la transaction du Client. L'enregistrement correct de telles transactions avant et après l'opération contestée laisse présumer que le système a fonctionné correctement.
- 9. <u>Résiliation du contrat de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels par le Client :</u> Le Client peut à tout moment mettre fin au contrat par écrit et sans motivation, moyennant un délai de préavis de 1 mois. Pour ce faire, le Client prend contact avec le Service clientèle. En cas de résiliation par le Client, celui-ci est tenu de payer tous les montants encore dus à DATS 24 avant que le contrat ne prenne effectivement fin.
- 10. Résiliation du contrat / blocage de la carte carburant DATS 24 pour professionnels par DATS 24: DATS 24 peut mettre fin au contrat, sans devoir une quelconque indemnisation, de plein droit et sans mise en demeure préalable, ou bloquer la carte carburant DATS 24 si un code erroné a été introduit à trois reprises; la limite de carburant a été atteinte; DATS 24 suspecte un abus sur la base du comportement à la pompe; si le Client commet une infraction grave et/ou répétée aux obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat; notamment en cas de retard de paiement répété ou s'il est en état de cessation de paiement; en cas de (demande de) faillite ou d'insolvabilité notoire; en cas de désignation d'un curateur ou d'un administrateur provisoire; ou s'il n'a plus effectué de plein pendant deux ans.
- Déblocage de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels: DATS 24 se réserve le droit de demander une garantie supplémentaire avant de débloquer la Carte carburant DATS 24 pour professionnels.
- 12. Récupération de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels : DATS 24 peut à tout moment récupérer ou échanger la Carte carburant DATS 24 moyennant une demande motivée.
- 13. Perte ou vol de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels: En cas de perte ou de vol de la Carte carburant DATS 24, le Client doit en avertir immédiatement DATS 24. Cette dernière est tenue de bloquer la Carte carburant DATS 24 à compter de cette notification, à condition que le Client se soit suffisamment identifié. Le Client est responsable de tout préjudice résultant d'un comportement frauduleux ou du non-respect des obligations découlant du Contrat. Le Client demeure à tout moment responsable de l'utilisation de la / des Carte(s) carburant par ses préposés.

- 14. Dommages et responsabilité : DATS 24 est seul responsable des dommages prévisibles et avérés qui sont la conséquence immédiate et directe d'une erreur commise par DATS 24 dans l'exploitation de sa station. Le Client décharge DATS 24 de toute responsabilité pour tout dommage subi dans l'une de ses stations, ou à l'occasion ou suite à un passage à la pompe, et causé par le Client ou par des tiers, ainsi que pour une éventuelle interruption ou cessation de l'alimentation en carburant, DATS 24 ne se soumettant à aucune obligation d'approvisionnement dans le cadre du présent contrat. La responsabilité maximale de DATS 24 est dans tous les cas limitée aux dommages directs avérés qui sont la conséquence d'une erreur de sa part dans l'exploitation de sa station, avec un montant maximum de 250.000 euros. Le Client est responsable de tous dommages causés à lui-même, à DATS 24 et/ou à des tiers, qui sont la conséquence d'opérations incorrectes à la pompe et/ou du non-respect des obligations contractuelles.
- 15. <u>Utilisation du site web et de l'app</u>: Le Client connaît les limites et les risques liés à l'utilisation d'Internet ou de tout autre média permettant, aujourd'hui et à l'avenir, à DATS 24 de mettre ses services à disposition. Le Client connaît également les risques du stockage et du transfert numérique ou électronique d'informations. Le Client accepte que DATS 24 ne peut être tenu responsable de tout dommage dû à l'utilisation de ses sites web ou d'Internet en conséquence des risques susmentionnés.

DATS 24 ne peut être tenu responsable du contenu des sites web ou apps mis à disposition par des liens sur son site web. Le simple fait que ces liens soient disponibles sur le site web/app de DATS 24 n'implique à aucun moment l'approbation, l'acceptation ou la reconnaissance de ces autres sites web/apps. De plus, le Client est responsable de vérifier que ces sites web/apps soient exempts de virus et autres programmes ou éléments susceptibles d'être dommageables pour ses appareils.

16. Validité et modification des Conditions: Si l'une des dispositions des Conditions générales de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels s'avère nulle, non valable, non contraignante ou illégale, les autres dispositions continueront à produire leur plein effet. Le vide ainsi laissé dans les Conditions par la disposition nulle, non valable, non contraignante ou illégale sera compensé, conformément à la législation en vigueur, par l'application d'une disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique original des Conditions.

Le fait que DATS 24 omette d'exiger la stricte application d'une ou de plusieurs disposition(s) des présentes Conditions ne peut pas être considéré comme une renonciation tacite aux droits dont elle jouit et ne l'empêche pas d'exiger ultérieurement le respect strict de ces dispositions.

DATS 24 se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions. DATS 24 se réserve ainsi également le droit de modifier, de suspendre, de reporter, de limiter ou d'annuler à tout moment les modalités de demande et d'octroi des avantages. Le cas échéant, le Client n'a pas droit à une quelconque indemnité.

En cas de modifications, DATS 24 en informera le Client. Si le client n'accepte pas ces modifications, il a le droit de résilier immédiatement et sans frais le contrat de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels, au plus tard le dernier jour du mois suivant la notification. Le Client est également informé que la poursuite de l'utilisation de la Carte carburant DATS 24 pour professionnels implique la prise de connaissance et l'acceptation des modifications apportées aux présentes Conditions.

- 17. <u>Communication</u>: Le Client accepte que toutes communications et notifications en vertu du présent contrat puissent se faire par e-mail ou par le biais du décompte et en reconnaît le caractère écrit, suffisant, adéquat et individuel. Le Client s'engage à informer DATS 24 dans les délais de toute modification concernant ses données habituelles : e-mail, identification, adresse et données de paiement, afin de permettre à DATS 24 de fournir un service correct.
- Questions ou plaintes: Pour toute question ou plainte, le Client peut toujours s'adresser au Service clientèle dans un premier temps.
 - En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents. Le droit belge est exclusivement applicable.
- 19. Protection de la vie privée et des données à caractère personnel : La demande et/ou l'utilisation de la Carte carburant et des stations DATS 24 requièrent la collecte et le traitement des données à caractère personnel du représentant et des personnes de contact du Client. Le Client s'engage à informer le Service clientèle en temps opportun de toute modification concernant ses données habituelles : e-mail, identification et adresse, afin de permettre à DATS 24 de fournir un service correct.

La protection des données à caractère personnel du représentant et des personnes de contact du Client est extrêmement importante pour DATS 24. Dès lors, DATS 24 s'efforce de les protéger au mieux et de toujours garantir les droits du représentant et des personnes de contact du Client lors de l'utilisation de ces données, conformément aux règles applicables en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

DATS 24 peut envoyer au Client des communications de marketing direct par courrier (électronique) affin de lui présenter des services et produits et de l'informer de l'actualité et des actions au sein de DATS 24.

Les représentants ou les personnes de contact du Client jouissent d'un droit d'accès, de copie, de rectification et d'effacement, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'opposition (à certains traitements, notamment à des fins de marketing direct) ainsi que d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas.

Si le représentant ou la personne de contact du Client souhaite introduire une plainte, il peut contacter notre responsable de la protection des données par e-mail à l'adresse privacy@colruytgroup.com, par téléphone au +32(0)2 363 54 00 ou par courrier à l'adresse Edingensesteenweg 196, 1500 Hal. Enfin, il peut également introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente, à savoir l'Autorité de protection des données en Belgique.

DATS 24 traite les données à caractère personnel du représentant ou de la personne de contact du Client pour les finalités et les motifs juridiques décrits dans la Déclaration de confidentialité B2B DATS 24. La Déclaration de confidentialité est disponible en ligne ou peut être demandée au Service clientèle. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées de temps à autre. Le représentant ou la personne de contact du Client peut retrouver dans cette Déclaration de

Le représentant ou la personne de contact du Client peut retrouver dans cette Déclaration de confidentialité de plus amples informations concernant, entre autres, ses droits, les données qui sont traitées et la manière dont elles sont utilisées, la durée de conservation et la transmission de ses données à caractère personnel aux tiers éventuels.